

Budget : Un dispositif pour contourner l'impôt sur les dividendes ? Des **sénateurs** remontés débarquent à Bercy

Ces **sénateurs** exigent des clarifications. Les membres de la commission des Finances du **Sénat** se sont rendus jeudi à Bercy, très remontés. La cause ? Le contournement de l'impôt sur les dividendes dont l'application par le gouvernement leur fait craindre un « laisser-aller vis-à-vis des fraudeurs ».

Le **sénateur** de Meurthe-et-Moselle Jean-François Husson (Les Républicains), rapporteur général du budget au **Sénat**, a mené dans la matinée un « contrôle sur pièces et sur place » au ministère de l'Économie et des finances, une opération qui permet aux parlementaires de demander la remise de notes internes et d'autres documents, a constaté un journaliste de l'AFP.

« Personne ne doit piétiner » le Parlement

Il s'inquiète de voir vidé de sa substance un dispositif antifraude pourtant adopté dans le dernier projet de loi de finances pour 2025, un mécanisme dont le **Sénat** était à l'initiative et qu'il avait déjà proposé en 2018, sans succès. « Le gouvernement a à nouveau contourné la volonté du législateur. Ça n'est pas entendable. Quand le Parlement vote, personne ne doit le piétiner, le contourner », s'est-il agacé, juste avant de rentrer dans le ministère.

Le dispositif entendait lutter contre un stratagème d'évasion fiscale reposant sur des échanges de titres appelé « CumCum ». Il permet à certains actionnaires étrangers d'entreprises françaises de contourner l'imposition à la source sur les dividendes en confiant temporairement leurs actions à un tiers français, en l'occurrence une banque, contre une rétribution.

Le mécanisme voté dans le budget comblait cette brèche en imposant notamment que la retenue à la source s'applique aux « bénéficiaires effectifs » des produits distribués.

« CumCum »

Mais la commission des Finances du **Sénat** s'inquiète de la rédaction, en avril, d'un texte d'application dans le Bulletin officiel des finances publiques (Bofip), qui indique notamment que ce dispositif ne s'appliquerait pas sur les « marchés réglementés » lorsque « l'établissement payeur ne connaît effectivement pas sa contrepartie ». Une exception que les **sénateurs** considèrent comme une brèche atténuant l'effet de la mesure.

Cette pratique dite « CumCum », qui fait l'objet en parallèle de plusieurs enquêtes ouvertes par le Parquet national financier (PNF), représenterait selon les travaux du **Sénat** plusieurs centaines de millions d'euros de manque à gagner par an pour l'Etat. « Dans des temps où on va demander des efforts importants aux Français pour redresser les comptes, on ne peut pas continuer dans un laisser-aller vis-à-vis des fraudeurs », a insisté Jean-François Husson.

Politique Fraude Fraude fiscale **Sénat** Bercy Ministre de l'Économie
par Thibaut Chevillard

